

**DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2010.09**

**Objet : Création d'un espace bibliothèque au premier étage du bâtiment
mairie**

**L'an deux mille dix et le deux février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.**

Date de convocation : 26 janvier 2010

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Daphné
GAULT, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR,
Franck DENOLLY, Michel RODEL**

**Mesdames : Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Sylviane
MONNOT**

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune connaît un développement rapide de sa population depuis quelques années, et en tout état de cause depuis la mise en fonction du bâtiment mairie actuel, qui remonte à 1991.

La population officielle de Saint-Prim était de 733 habitants. en 1990, 892 en 1999, 936 en 2004, 1018 en 2009 et 1077 au 1er janvier 2010.

Nous avons par ailleurs le projet de créer sur un terrain communal de près de trois hectares un espace locatif social, qui devrait compter 65 unités, ainsi qu'un ensemble de petits appartements pour personnes âgées dépendantes ou non, voire handicapées, quels que soient la nature ou le niveau d'handicap ou de dépendance.

Cet ensemble de réalisation et de projets devrait se traduire par une augmentation non négligeable de la population, et partant l'apparition de nouveaux besoins dont ceux auxquels répond un espace de convivialité telle qu'est une bibliothèque municipale.

Un devis estimatif du projet s'élève à 368 000 Euros H.T pour la partie aménagement et équipement mobilier, auquel il faut ajouter 50 000€ pour l'installation d'un ascenseur ; 16% de frais de maîtrise d'œuvre et d'interventions d'experts étant à prévoir en sus (hors mobilier) .

Il demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votes exprimés (10 voix pour et 5 abstentions), au vue des pièces présentées

- ◆ **Charge Monsieur le Maire de déposer auprès des services du Conseil Général de l'Isère une demande de subvention au titre de la Dotation Départementale et du contrat territorial.**
- ◆ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**